

Ce qu'il faut savoir pour annuler une transaction avec l'application Smart'TPE

Affichez l'historique des transactions

Appuyez sur le bouton bleu (double flèche) en haut à droite de l'écran d'accueil de l'application Smart'TPE. Saisissez le mot de passe de votre agrément pour accéder à l'historique des transactions.

C'est fait ? Le détail de la dernière transaction enregistrée sur votre appareil s'affiche.

Cherchez la transaction que vous souhaitez annuler

A l'aide des boutons « Précédent » et « Suivant », retrouvez la transaction que vous souhaitez annuler.

Attention, selon la configuration de l'application Smart'TPE, il est possible que vous ne puissiez annuler que la dernière transaction enregistrée. Si vous n'avez accès qu'à la dernière transaction et que vous souhaitez annuler une transaction plus ancienne, contactez l'assistance partenaire au 02.18.88.97.21.

Par ailleurs, si vous utilisez plusieurs appareils, vous devez effectuer la recherche sur l'appareil sur lequel vous avez enregistré la transaction.

Annulez la transaction

Appuyez sur le bouton « Annuler ».

La transaction est immédiatement annulée et le bénéficiaire est immédiatement remboursé.



Retrouvez cette procédure sous forme de tutoriel vidéo sur le site YEP'S